

Extrait du Union Départementale CGT de l'Isère (CGT 38)

<http://www.cgtisere.org/spip.php?article280>

22 mars 2018 : action dans la fonction publique

- Public - Dans ma branche - Services Publics - Actualité des syndicats CGT des services publics en Isère -

Date de mise en ligne : vendredi 23 février 2018

Union Départementale CGT de l'Isère (CGT 38)

LE 22 MARS 2018 PAR LA GRÈVE ET LES MANIFESTATIONS

FONCTION PUBLIQUE

Défendons toutes et tous la Fonction publique

Cliquez sur l'image pour ouvrir le tract recto verso au format .pdf



LE 22 MARS 2018

PAR LA GRÈVE ET LES MANIFESTATIONS

Défendons toutes et tous la Fonction publique !

Le 10 octobre 2017, à l'appel de toutes les organisations syndicales, des centaines de milliers d'agent-e-s de la Fonction publique faisaient grève et manifestaient pour des augmentations salariales et le dégel du point d'indice, des créations d'emplois dans les nombreux services frappés par le sous-effectif et le non-rétablissement du jour de carence.

Dans les jours et les semaines qui ont suivi, les seules réponses du président de la République, du Premier ministre et du ministre en charge de la Fonction publique ont été le maintien de toutes leurs décisions porteuses de lourdes régressions et la poursuite, à la hussarde, de « CAP 2022 », entreprise de démantèlement des services publics.

UN PEU PARTOUT, DES LUTTES LÉGITIMES

Mais, ces politiques destructrices, tant pour les agents que pour les missions publiques, passent mal.

Dans de nombreux secteurs, des mouvements font irruption, se développent, s'inscrivent dans la durée.

C'est notamment le cas dans l'Éducation nationale, dans les EHPAD, chez les personnels surveillant-e-s de prison, dans la filière sociale, chez les conseiller-ère-s d'insertion et probation, à l'Office national des forêts, dans de nombreux hôpitaux et collectivités territoriales, ...

Partout, les mêmes exigences légitimes sont mises en avant : la véritable reconnaissance des missions publiques essentielles, une meilleure prise en compte des qualifications, des revalorisations salariales, les effectifs et les moyens pour un service public de qualité, l'amélioration des conditions de travail.

Ces luttes, par ce qu'elles expriment, s'opposent frontalement aux politiques libérales et austéritaires actuellement mises en œuvre.

LES ANNONCES DU 1^{er} FÉVRIER : UNE PROFONDE ET DANGEREUSE AGGRAVATION

Sourd aux justes revendications portées unitairement le plus souvent, le gouvernement choisit de franchir un nouveau cap le 1^{er} février dernier.

En préconisant un **plan de départ volontaire** pour accompagner les abandons de missions et les nouvelles suppressions d'emplois envisagées, le **recours accru au non-titulariat et à la précarité**, l'extension du **salaire au mérite** et donc de la rémunération accessoire et discriminante, la **diminution des instances de représentation du personnel**, c'est à une nouvelle attaque d'une très grande violence à laquelle se livrent Edouard Philippe et Gérard Darmanin.

Si le fond, d'une extrême gravité, ne saurait être occulté par la forme, cette dernière est quand même révélatrice des méthodes gouvernementales. En effet, sur des sujets aussi importants, les organisations syndicales n'avaient même pas eu en amont le début du commencement d'une information !

Parler ensuite d'une concertation qui va s'ouvrir et prendre le temps des échanges semble au minimum un peu surréaliste...

D'autant que, lors de la rencontre bilatérale du 12 février entre la CGT et Olivier Dussopt, ce dernier a confirmé la volonté du gouvernement d'engager de profonds reculs dès 2019 :

- Suppression des CHSCT (par fusion avec les CT) ;
- Remise en cause du caractère national des CAP dans la Fonction publique de l'État et restriction de leurs prorogatives dans les trois versants ;
- Identification de métiers pour lesquels le recrutement de titulaires ne serait plus la règle ;
- Développement de la part individuelle de la rémunération...

• CGT > 263, RUE DE PARIS > 93514 MONTREUIL CEDEX •

Tract fédéral fonction publique 22 mars 2018